

Commune de **DOURIEZ**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi le Château

SEANCE

Ordinaire

DCM 2025-05-02

L'an 2025 le 17 décembre à 18 heures 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr PAILLART Karl.

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2025

Secrétaire de séance : LEGRAND Marie-Christine.

Présents : Mr PAILLART Karl, Mme BAGIEU Maria-Pierre, Mr FREMIOT Albert, Mr BRIAND Henri Mr DESOOMER Jean-Jacques, Mme MALDELAR Valérie, LEGRAND Marie Christine.

Absente excusée : Mme GRADEL Dominique.

Absentes non excusées : Mme DEGORTER Bernadette, Mme COCHON Fabienne

Objet : co-signature de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2026/2030 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Département ;

- Vu le code Général des Collectivités ;
- Vu les L263-1, L223-1 et L227-1 à 3 du code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'état et la Caisse d'Allocations Nationale des Allocations Familiales la période 2023-2027 ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes des Vallées du 12 décembre 2022, relative à la signature de la CTG pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG arrive à échéance au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG favorise la coopération entre les différents acteurs du territoire, la mutualisation, la coordination, l'adaptation des équipements et services aux familles ;
- Considérant que les champs d'intervention de la CTG sont : l'accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, handicap, animation de la vie sociale, logement et habitat ;
- Considérant que la signature de la CTG représente un intérêt pour les communes :
 - le maintien du financement des équipements existants communaux ou associatifs (ex centre de loisirs, micro-crèche, séjours..) ;
 - un soutien technique et financier pour les projets en cours ou à venir portés par les communes ou toutes associations présentes sur les communes cosignataires ;
- Considérant que dans le cadre de la procédure du renouvellement de la signature de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, la démarche d'élaboration d'un nouveau projet social à l'échelle des 66 communes est en cours de co-construction avec l'ensemble des partenaires ;
- Considérant que les maires cosignataires de la CTG sont associés dans les décisions du projet social de territoire dans le cadre du Comité de Pilotage ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale 2026/2030 ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à co-signer la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la charte territoriale "avec les familles" et les 66 communes de la Communauté de Communes des 7 Vallées, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;

Fait à Douriez
8 janvier 2026
Le Maire
PAILLART Karl

Le Maire Paillart Karl